

# Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

## Pour les Stagiaires 2010 :

**« la possession du master est une condition requise pour la nomination mais pas pour la titularisation ».**

### **Le ministère reconnaît la validité de l'argumentation de la FNEC.**

En effet, la FNEC FP-FO, dans son courrier du 10 novembre, avait demandé au ministère des précisions quant aux titres requis pour la titularisation des stagiaires 2010, certains IA ou rectorats demandant aux stagiaires 2010 de valider dans l'année le M2.

Or, la FNEC qui combat depuis plus de 2 ans la mastérisation des concours, avait obtenu l'engagement des ministres concernés (Education nationale et Enseignement Supérieur) de concéder une année transitoire.

La FNEC FP-FO est donc à même d'apporter une précision d'importance aux stagiaires 2010 :

Les lauréats de la session 2010 détenteurs uniquement de la première année de master, nommés au 01/09/2010, **ne sont pas obligés d'avoir validé la seconde année de master pour être titularisés** puisqu'aucune condition de diplôme supplémentaire n'est requise à la titularisation en septembre 2011 et ce quelque soit le type de concours passé (PE, PLP, CACPE, CAPES, CAPET, externes ou internes).

La FNEC FP-FO rappelle que le Certificat de Compétence en Langues de l'enseignement Supérieur (CLES) et le Certificat Informatique et internet (C2i) ne sont pas obligatoires pour les stagiaires 2010.

La FNEC FP-FO apporte tout son soutien aux délégations, aux rassemblements des titulaires et des stagiaires qui ont eu lieu et qui vont se tenir avec FO : oui, les recteurs doivent répondre aux stagiaires et recevoir les organisations syndicales ; oui, le ministre doit faire le point : il ne peut plus surseoir à ses propres engagements, ni rester sourd aux demandes qui émanent de partout !

La FNEC FP-FO qui a demandé audience aux ministres dès leur nouvelle entrée en fonction rappellera son exigence de « desserrer l'étau » dans lequel sont les stagiaires, et des mesures immédiates en raison de l'urgence de la situation ainsi que la réouverture des négociations.

Montreuil, le 18 novembre 2010.